

Note à l'Inspection des Finances

Nos références	Vos références	Votre personne de contact	Annexe	Bruxelles
OI/FC/BC/13/03		Brigitte Vansande Brigitte.vansande@ofoifa.fgov.be Tél. : 12 34 56 7890	Projet de cahier spécial des charges	

APPEL D'OFFRES OUVERT.
DEMANDE D'AVIS PREALABLE AU LANCEMENT D'UN MARCHE PUBLIC POUR
L'ORGANISATION D'UNE FORMATION CERTIFIEE N° OI/FC/BC/13/03 BLENDED LEARNING
« APPRENDRE EXCEL BASE ET WORD AVANCÉ » EN FRANÇAIS ET NÉERLANDAIS À
L'ATTENTION D'AGENTS DE NIVEAUX B ET C.

Monsieur l'Inspecteur des Finances,

Avant de lancer le marché mentionné en objet, nous souhaitons soumettre le choix de la procédure et le cahier spécial des charges à l'avis préalable de l'Inspection des Finances.

Contexte

Les fonctionnaires fédéraux avaient la possibilité jusqu'au 4 février 2013 de s'inscrire à une formation certifiée (une formation avec un test de certification). Les participants qui réussissaient le test recevaient pendant 6 ou 8 ans une prime de développement des compétences et étaient ensuite promus à une échelle de traitement supérieure.

En janvier 2013, il a été décidé de définitivement clôturer les inscriptions aux formations certifiées à partir du 4 février 2013. Actuellement, un nouveau système de carrière est en cours d'élaboration et sa date d'entrée en vigueur a été fixée à janvier 2014.

Si les fonctionnaires fédéraux se sont inscrits à une formation certifiée avant le 4 février 2013, ils peuvent donc encore la suivre et recevoir la prime de développement des compétences en cas de réussite du test.

L'organisation des formations certifiées et des tests de certification est l'une des missions de l'Institut de Formation de l'Administration fédérale (IFA), qui fait partie du Service public fédéral Personnel et Organisation (SPF P&O).

Description du marché

Le présent marché porte sur la réalisation d'une formation certifiée en blended learning « Apprendre Excel base et Word avancé » en français et en néerlandais à l'attention d'agents de niveau B (enseignement supérieur de type court) et de niveau C (enseignement secondaire supérieur). La formation comprend 2 jours en classe et une période d'auto-apprentissage en e-learning avec e-coaching des participants. Elle est suivie d'un test.

Les modules e-learning existent déjà et seront accessibles via le campus virtuel de l'IFA. Le présent marché ne porte donc pas sur leur réalisation.

Le nombre total de participants s'élève à maximum 1 800 personnes (750 FR + 1 050 NL), soit 180 groupes de 10 personnes (75 FR et 105 NL).

La première année, le nombre de participants est estimé à maximum 900 personnes (3 sessions de 30 groupes de 10 personnes); la deuxième année, à 600 personnes (2 sessions de 30 groupes de 10 personnes) et la troisième année, à 300 personnes (1 session de 30 groupes de 10 personnes).

En ce qui concerne le nombre de participants, seule une estimation peut être donnée. Dans le cahier spécial des charges, les quantités indiquées sont des quantités présumées. Le pouvoir adjudicateur ne s'engage pas à passer commande pour l'ensemble des quantités présumées. Il s'agit donc d'un marché à bordereau de prix.

Choix de la procédure

Nous optons, vu le montant estimé (voir infra) et vu la précision des critères d'attribution, pour un appel d'offres ouvert (article 25 de la loi du 15 juin 2006¹).

En effet, ce marché public peut être repris dans la catégorie 24 « Services d'éducation et de formation professionnelle ». Cette catégorie de services est reprise dans l'annexe 2B de la loi du 15 juin 2006, par conséquent l'avis de marché ne doit être publié qu'au niveau belge.

Planification

Entre l'envoi de l'avis de marché et l'ouverture des offres, nous prévoyons 36 jours calendrier.

Ce délai est serré mais équitable. En outre, nous devons garder à l'esprit que les formations doivent pouvoir démarrer aussi rapidement que possible.

Budget

Nous évaluons le budget sur les bases suivantes :

Poste A :

Prix forfaitaire unitaire pour le développement de la formation sur base des modules e-learning disponibles : 5 000 €

Poste B :

Prix forfaitaire unitaire pour un jour de formation en classe : 500 €

Pour les 180 jours de formation prévus la première année : 90 000 €

Poste C :

Prix forfaitaire unitaire pour un jour de location d'un local de classe spécifiquement équipé : 130 €

Pour les 180 jours de location prévus la première année : 23 400 €

Poste D :

Prix forfaitaire unitaire pour le e-coaching d'un participant : 35 €

Pour le e-coaching des 900 participants prévus la première année : 31 500 €

Poste E :

Prix forfaitaire unitaire pour le développement d'un test de certification : 2000 €

Pour les 6 tests prévus la première année : 12 000 €

Poste F :

Prix forfaitaire unitaire par personne pour la correction du test : 15 €

Pour la correction des tests des 900 participants prévus la première année : 13 500 €

Poste G :

Prix forfaitaire unitaire pour une heure de réunion : 60 €

Pour les 20 heures de réunion prévues la première année : 1 200 €

Poste H :

Prix forfaitaire unitaire par heure pour le traitement des plaintes et des recours : 60 €

Pour les 9 heures de traitement des plaintes et recours prévues la première année : 540 €

¹ La loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services (MB 15 février 2007)

Le montant total prévu s'élève à :

- 177 140 € HTVA pour la première année
- 118.093 € HTVA pour la deuxième année (2/3 de la somme de la première année).
- 59.047 € HTVA pour la troisième année (1/3 de la somme de la première année).

Pour les trois années, nous prévoyons donc un budget total de :

354 280 € HTVA ce qui fait un total, TVA de 21 % comprise, de 428.678,80 €.

Le budget pour les formations certifiées de niveaux B et C est prévu sur l'allocation de base 04.31.20.12.11.61 de l'IFA de l'année budgétaire 2013.

Les factures seront envoyées à la fin de chaque mois, suivant le relevé des prestations du mois concerné.

La personne de contact mentionnée dans la rubrique ci-dessus se tient à la disposition de l'Inspection des Finances pour vous donner des informations complémentaires.

Nous demandons respectueusement l'accord de l'Inspection des Finances pour le lancement de ce marché public.

Président du Comité de direction du SPF P&O

Directeur général IFA